

# EXCLURE LES FILETS DE LA BANDE MARINE LITTORALE

Manifeste pour une bande marine littorale sans filets

Le monde marin n'est pas sans limites et il est en danger. Il est de notre responsabilité de protéger de façon stricte des zones importantes à la fois par leur superficie mais aussi par leurs fonctions. Les nourriceries où les jeunes poissons se développent sont un exemple de ces zones précieuses. Leur protection reste localisée, anecdotique et souvent théorique. Tous les littoraux et tous les estuaires doivent être considérés comme des nourriceries que nous devrions définitivement respecter avant qu'ils ne deviennent des déserts et cessent d'offrir les services écosystémiques qu'ils procurent à la société et à la nature. Littoraux et estuaires sont aussi le corridor migratoire des espèces anadromes en grande souffrance. Les filets de pêche doivent définitivement épargner ces zones fonctionnelles pour contribuer à maintenir ou à restaurer la biodiversité marine et les activités qui en dépendent.

## LA DÉSERTIFICATION DE NOS EAUX LITTORALES

L'effondrement de la biodiversité marine est unanimement constaté en zone côtière. Les espèces les plus recherchées sont devenues très rares, les tailles diminuent de façon spectaculaire et la surexploitation oblige même les espèces à se reproduire de plus en plus tôt sous peine de disparaître. Désormais le commerce propose surtout des produits issus de l'aquaculture et des espèces jadis négligées comme les mulots, les balistes et autres vives tandis que les soles et les turbots dépassent rarement la taille d'une assiette. Les raies et les requins comme les roussettes et l'ange de mer se sont effondrés ou ont virtuellement disparu. Dans les nourriceries des pertuis, IFREMER constate une "*une baisse généralisée*" du nombre et du poids des poissons depuis 2000.

## LE MYTHE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES

En France, sauf exception notoire sur des petites surfaces, les aires marines protégées ne le sont que sur le papier, sans réelle mesure de conservation à la hauteur des enjeux. L'augmentation théorique des surfaces protégées cache l'absence de mesures effectives de protection. Les pourcentages annoncés d'aires marines protégées sont de la poudre aux yeux qui masque la faiblesse des surfaces vraiment protégées, estimées à 0,1% en Méditerranée et 0,01% pour la façade Atlantique-Manche-Mer du Nord. Les pêches les plus destructrices comme les chaluts de fonds s'exercent toujours dans ces zones, parfois même davantage. Le chalutage dérogatoire dans les trois milles concerne la quasi totalité des départements côtiers. Aucune aire protégée n'a jamais été imaginée ni mise en place pour protéger spécifiquement la migration côtière des saumons, alose et autres esturgeons. Nos estuaires sont toujours balayés par des filets dérivants. Sauf exception, il n'existe en France aucune distance minimale à respecter entre les engins de pêche et la côte. La vie marine est davantage protégée dans les documents que dans l'eau.

## PETIT N'EST PAS SYNONYME D'INOFFENSIF

Avec ses navires immenses et ses capacités de captures inquiétantes, la pêche « industrielle » focalise sur elle les reproches de surexploitation. Cible la plus facile à voir, ce n'est pas la seule à devoir s'améliorer. Les « *petits* » navires de la pêche artisanale sont très nombreux et leurs filets ne sont pas « petits » pour autant. La densité mais aussi les maillages, les longueurs et les hauteurs de ces engins les rendent particulièrement agressifs. La quasi totalité des tailles minimales de commercialisation sont largement *inférieures* aux tailles de maturité sexuelle. Les maillages sont fixés sans cohérence avec ces tailles de commercialisation et, de toutes les façons, capturent les poissons bien avant qu'ils ne soient capables de se reproduire : dans l'Union Européenne, sous couvert du dogme désuet du Rendement Maximal Durable, on capture et on vend légalement des

juvéniles de la quasi totalité des espèces. Pour compenser la rareté croissante des poissons, les pêcheurs allongent les longueurs de filets sans *aucune limitation juridique* et déploient aujourd'hui jusqu'à 50 km par marée. C'est bien souvent davantage que ce qu'ils sont capables de récupérer avant que le poisson capturé n'y pourrisse ou soit dégradé par les nécrophages. Les déchets et les filets fantômes se multiplient d'autant. L'histoire ne s'arrête pas là : les progrès sur les nylons permettent encore d'augmenter les hauteurs des filets pour barrer toute la colonne d'eau depuis le fond de la mer jusqu'à la surface. Ces filets « droits » comme des murs de 14 à 16 mètres de haut interceptent ainsi toutes les espèces présentes et notamment les salmonidés qui croisent juste sous la surface, mais aussi les organismes à ventilation aérienne comme les mammifères marins, les oiseaux plongeurs et les tortues marines. Les pêcheurs les appellent à juste titre les filets « *pêchent-tout* ». Il résulte de cette situation que des espèces d'intérêt communautaire et de trop nombreux juvéniles sont détruits par les activités de pêche au sein de la bande marine littorale, ce qui impacte directement la production du milieu et hypothèque les pêches futures.

## **LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ MARINE FAIT PARTIE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

La politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation prétend assurer une alimentation « *sûre et diversifiée* », développer des activités à travers « *un haut niveau de protection sociale et environnementale* », « *soutenir revenus, emplois et qualité de vie* » des pêcheurs ainsi que la « *valeur ajoutée* » de la pêche et « *promouvoir l'indépendance alimentaire de la France* ». Le littoral serait l'objet d'une « *politique d'intérêt général* » sensée « *préserver et développer la pêche, les activités portuaires, nautiques et balnéaires et le tourisme* ».

La tolérance réglementaire de la pêche « *ultra-côtière* » au filet apparaît contre-productive et contraire aux finalités de la politique des pêches : elle s'oppose à la reconstitution des populations de poisson puisqu'elle affaiblit le recrutement des juvéniles, elle diminue le rendement économique des activités de pêche, fragilise leurs revenus de demain et ne démontre certainement pas « *un haut niveau de protection de l'environnement* ». Elle ne préserve ni ne développe la pêche, les activités portuaires, nautiques et balnéaires, pas plus que le tourisme car elle participe à la désertification de la bande marine littorale.

Il est urgent de laisser la Nature réparer elle-même les dégâts que nous lui avons infligés en lui donnant *le temps nécessaire* pour laisser grandir les poissons afin qu'ils se reproduisent au moins une fois pour le plus grand bénéfice de tous : il faut libérer la zone côtière des filets.

## **NOTRE DEMANDE**

Nous, organisations signataires ci-dessous désignées, demandons la mise sous protection de la bande marine littorale par l'exclusion définitive, totale et sans dérogation possible de tous les filets de pêche, amateurs ou professionnels, et de tous les engins capables de capture massive ou non sélective, sur au moins les deux premiers milles nautiques.

Quand elle concerne la pêche professionnelle, une telle mesure devrait être accompagnée d'un traitement social à titre d'indemnisation limitée dans le temps qui serait basée sur la différence constatée entre les futures pêches constatées et la moyenne de celles effectuées les années précédentes.

La bande marine devrait bénéficier d'un plan de suivi établissant le protocole scientifique mis en œuvre pour évaluer le bien fondé de la mesure.